

Concordance des temps en français et roumain contemporains Concordanta timpurilor in franceza si româna

Eudochia VOLINTIR-SEVCIUC
Université Paris IV, France
E-mail : eudochia.sevciuc@yahoo.fr

Résumé

Dans notre communication nous nous proposons de discuter d'un phénomène qui, d'après nous, n'a pas été suffisamment traité par les linguistes. Il s'agit de la concordance des temps qui se présente différemment d'une langue à l'autre. D'après certains linguistes la concordance tend à disparaître en français moderne et elle est absente en roumain. D'autres posent la question : Peut-on parler de la concordance des temps en roumain ? Pas de "futur du passé", pas d'imparfait de concordance quasi obligatoire. Selon notre opinion, la concordance des temps est observée non seulement en français, mais aussi en roumain. Les différences entre les deux langues concernent certains emplois des formes verbales surtout dans la relation syntaxique de subordination. Pour que le texte soit cohérent, il faut qu'il ait une correspondance entre les temps employés dans les propositions principales indépendantes ou principales régissantes et le point de repère choisi, qui est le moment de l'énonciation (noté T₀) ou un moment situé avant ou après T₀. Le bon fonctionnement d'un texte dépend, entre autres facteurs, de l'emploi que l'énonciateur fait des temps.

Rezumat

În comunicarea noastră, propunem discutia unei teme, care după părerea noastră, nu a fost suficient discutată de către lingviști. Merge vorba despre concordanta timpurilor, care se prezintă diferit în româna și franceza. După părerea unor lingviști, concordanta timpurilor tinde spre dispariție în limba franceză și este absentă în limba română. Alți lingviști își pun întrebarea « În română s-ar putea oare de vorbit despre concordanta timpurilor ? » Nu există viitor în trecut, nici imperfect de concordantă obligatoriu. După părerea noastră, concordanta timpurilor poate fi folosită atât în franceză cât și în română, diferența între ambele limbi fiind folosirea formelor verbale în deosebi în relația sintactică de subordonare. Pentru ca textul să fie coerent, trebuie să existe o corespondență între timpurile întrebuintate în propozițiile principale sau dependente și punctul de reper T₀.

Mots clés: la concordance des temps, français, roumain, relations

temporelles, point de repère

Cuvinte cheie: concordanta timpurilor, franceza, româna, relatii temporale, punct de reper.

Introduction

La concordance des temps est définie comme la relation de dépendance unilatérale du morphème temporel du verbe régi par rapport au morphème temporel du verbe régissant. S'occuper de ce phénomène semble, à l'heure actuelle, désuet : la plupart des grammaires du français n'en parlent plus ou bien elles en font un usage très restreint. S'il est vrai qu'une description fine, approfondie et rigoureuse des valeurs et de l'emploi des temps de l'indicatif et du subjonctif pourrait suppléer au manque d'un chapitre portant sur la concordance des temps, il n'est pas moins évident que dans la didactique du français, langue étrangère (FLE), l'acquisition des temps verbaux (et des règles de la concordance) est une question cruciale, toujours actuelle.

Les étudiants roumains et moldaves en FLE rencontrent des difficultés qui sont dues à une connaissance imparfaite et insuffisante des valeurs des systèmes verbaux temporels roumains et français et au fait que l'on réduit à tort l'emploi des temps aux seules règles syntagmatiques de la concordance. On passe rapidement sur les cas qui ne posent pas apparemment de problèmes. On perd de vue l'harmonie temporelle qui règne dans un texte, la correspondance qui s'établit entre tous les morphèmes temporels verbaux, qu'il s'agisse de subordination ou de coordination, ainsi qu'entre ces morphèmes et les différents circonstants temporels.

Dans cet article nous proposons pour les étudiants en FLE de niveau moyen et avancé quelques voies de recherche théorique et des suggestions pour les applications pratiques afin d'obtenir une meilleure compréhension des valeurs et de l'emploi des temps verbaux dans un seul et même texte, formé par des propositions indépendantes, principales et subordonnées.

Notre hypothèse est que la concordance des temps peut et doit recevoir une nouvelle perspective si elle est fondée sur la linguistique du texte.

1. Les opinions des grammairiens sur la concordance des temps

Pour les grammaires du français ou du roumain la concordance des temps n'est pas un sujet aussi important que l'emploi des modes ou les valeurs mêmes des formes temporelles.

Ferdinand Brunot (1936 : 782), cité par Grevisse-Goosse (2008 : 1106) au chapitre *Emploi des temps du subjonctif*, avait écrit : « Ce n'est pas

le temps principal qui amène le temps de la subordonnée, c'est le sens. Le chapitre de la concordance des temps se résume en une ligne : il n'y en a pas ».

La *Gramatica limbii române* de l'Académie, parue en 2005, ne fait pas mention de la concordance des temps pour deux raisons : on présente largement (dans le 1^{er} volume, *Cuvântul*) les emplois et les significations temporelles (aspectuelles et modales) des *temps* et on considère (de manière implicite) qu'on ne peut pas parler de concordance si on compare le roumain au français. Dans le 2^e volume (*Enunțul*), il y a des observations pertinentes sur le passage du discours direct au discours indirect, mais elles concernent seulement les connecteurs, les déictiques, les pronoms, etc. et il n'y a aucune observation sur les changements possibles dans l'emploi des temps.

2. La concordance à l'indicatif

Le concept de la concordance des temps est utilisé aussi pour expliquer les changements des temps verbaux dans le passage du discours direct au discours indirect; ainsi, la *Grammaire méthodique du français* (Riegel *et al.* 1997 : 599-600) explique que “ Le changement des temps du verbe est réglé par la concordance des temps. Quand le verbe introducteur (ou le contexte) est à un temps du présent et du futur, le verbe subordonné ne subit pas de changement : *Il dit* : « *Tu as raison.* » → *Il dit que tu as raison.* Quand le verbe principal est à un temps du passé, la subordonnée subit des changements de temps suivant la relation entre le moment où le discours a été énoncé et celui où il est rapporté. On établit les règles de concordance suivantes:

Il a dit : « *Je suis venu* » / « *Je viens* » / « *Je viendrai* ».

Il a dit qu'il était venu / qu'il venait/ qu'il viendrait. ”

Dans *Le bon usage* (2008 : 523-524), on présente tous les changements subis par les phrases quand le discours direct devient indirect. Les changements portent sur les personnes grammaticales, les indications de lieu et de temps, sur les temps verbaux et sur le mot en apostrophe. Tous les changements sont pris en considération du point de vue du rapporteur.

Les deux grammaires signalent aussi tous les cas « d'infraction » à ces règles, essayant d'expliquer quelles en sont les raisons ; il y a aussi des exemples non-conformes aux règles générales. Le présent « indivis » ou « omnitemporel » sera maintenu en proposition subordonnée même après un verbe à un temps passé : *Le professeur nous expliquait que la terre tourne autour du soleil.* Riegel *et al.* (1997 : 600) font une distinction sémantique entre le présent et l'imparfait dans la transposition en discours indirect ; si on affirme : « *Il a dit que tu es un étudiant appliqué,* c'est que le locuteur

« prend en charge les paroles rapportées », tandis que si on affirme : « *Il a dit que tu étais un étudiant appliqué*, (=c'est lui qui l'a dit, et non pas moi, qui me contente de rapporter ses paroles) ». Nous croyons que dans ce cas, il s'agit plutôt d'une interprétation discursive des deux temps.

3. L'emploi des temps en français

« Le terme *temps* est très ambigu en français, car il peut désigner le concept de temps ou de la forme grammaticale qui l'exprime ; certaines langues distinguent ces deux sens à l'aide de deux termes distincts, respectivement *time* et *tense* (anglais), *Zeit* et *Tempus* (allemand) », écrivent Riegel *et al.* (1997 : 289). En français, la catégorie verbale du temps se définit comme une relation de simultanéité, d'antériorité ou de postériorité par rapport au moment de l'énonciation, noté T_0 ou par rapport au « point de l'événement », c.à.d. le moment du procès dans le temps, noté T' . Les deux repères T_0 et T' peuvent coïncider, ou bien T' est situé avant ou après T_0 .

Comme on le sait, Émile Benveniste avait groupé les formes temporelles du verbe en deux systèmes : les temps appartenant à l'énonciation du discours et les temps appartenant à l'énonciation historique. *Cette distinction faite dans la linguistique de l'énonciation entre les deux systèmes s'avère extrêmement utile dans la didactique du FLE.*

4. L'emploi des temps en roumain

En roumain aussi, les formes verbales sont groupées en deux systèmes : *les temps* considérés comme *absolus* qui se rapportent à T_0 : le présent, le passé composé, le passé simple et le futur et *les temps de relation* : l'imparfait, le plus-que-parfait et le futur antérieur, considérés comme des anaphoriques puisqu'ils ont un point de repère temporel autre que le T_0 : « Dans le cas des temps anaphoriques, le positionnement temporel des processus en fonction de l'acte de communication ne se fait pas directement, mais par l'intermédiaire d'un autre point de repère. Si l'on veut adopter une perspective plus rigoureuse, on peut affirmer que le présent, le passé composé, le passé simple et le futur simple sont des temps strictement déictiques, tandis que l'imparfait, le plus-que-parfait et le futur antérieur sont des *déictiques relationnels* » (*Gramatica limbii române*, I, 2005 : 401).

L'*imparfait*, par exemple, est considéré comme un « déictique relationnel », parce qu'il situe le procès dans un passé antérieur à T_0 , mais ce procès se déroule en même temps qu'un autre procès ayant le même temps de référence. C'est aussi un temps anaphorique parce qu'il réfère à un intervalle de temps passé indiqué par (inféré du) le contexte linguistique ou extralinguistique. C'est-à-dire l'imparfait a un *antécédent temporel* exprimé

par d'autres formes verbales et/ou par des compléments circonstanciels de temps. En règle générale, le procès exprimé par l'imparfait est inclus dans l'intervalle temporel de son antécédent :

(1) În timp ce *mâncau* în taina odăii întunecate, pe geamurile căreia *ningea* egal și trist, Cedric le *spuse* o poveste fantastică. (Cărtărescu, *Orbitor*, apud *GA*, 2005 : 426) – Tandis qu'ils *mangeaient* dans l'obscurité mystérieuse de la pièce sur les vitres de laquelle les flocons de neige *glissaient* dans un rythme égal et triste, Cédric leur *raconta* une histoire fantastique.

L'antécédent temporel des deux verbes à l'imparfait est représenté par le passé simple *spuse* du verbe *a spune* (=dire).

Dans l'exemple :

(2) Ieri mi-a arătat locul unde în adolescență *se întâlnea* cu prietenii săi. – Hier il m'a *montré* l'endroit où, pendant son adolescence, il *rencontrait* ses amis,

l'imparfait *se întâlnea* a comme antécédent temporel le passé composé de la proposition principale – *mi-a arătat* = *il m'a montré*, antécédent qui est marqué aussi par l'adverbe *ieri* = *hier*.

5. Convergence et divergences dans l'expression de la relation temporelle de postériorité en roumain et en français.

Dans l'expression de la relation temporelle de postériorité en roumain et en français il y a des ressemblances, mais aussi des différences. Pour les observer, il faut introduire le critère syntaxique: l'emploi du futur en proposition indépendante, en proposition principale et en proposition subordonnée. Il faut tenir compte aussi du point de repère par rapport auquel s'établit la relation de postériorité. Ainsi, en roumain, le futur exprime la postériorité par rapport au moment de l'énonciation situé dans le présent du locuteur (il est considéré comme temps absolu, strictement déictique), mais aussi à partir d'un moment du passé, exprimé explicitement par le verbe principal (régissant) ou bien, dans un texte, représentatif pour l'énonciation historique, même quand le futur se trouve en proposition principale:

(3) Totuși eu știam că de astă dată Petrică nu *se va* mai *întoarce*. Schimbarea lui era, pentru mine, semnul sigur că va divorța curînd. Ii spusei acest lucru Matildei, la telefon. Ea tăcu cîteva clipe lungi, apoi îmi spuse că *pot* să am dreptate, « oricum, adăugă ea, dacă n-o *s-o face* el, atunci *voi intenta* eu acțiunea ». (Preda, *Cel mai iubit dintre pămînteni*, I, 176) – Je savais pourtant que cette fois-ci Petrică ne *reviendrait* pas. Le fait qu'il avait changé était, pour moi, le signe sûr qu'il *allait* bientôt *divorcer*. Je le dis à

Mathilde, au téléphone. Elle se tut quelques bons moments, puis elle me dit que je *pouvais* avoir raison, « quoiqu'il en soit, ajouta-t-elle, s'il ne demande pas lui, le divorce, alors c'est moi qui le ferai ».

Dans le texte précédent, il y a, dans les propositions principales indépendantes et principales régissantes, deux verbes à l'imparfait : *știam, era – je savais, (le fait) était*, trois verbes au passé simple : *spusei, tăcu, spuse – je dis, elle se tut, elle dit* qui sont rendus en français par les mêmes temps. Les divergences apparaissent principalement dans les situations suivantes :

- dans les subordonnées complétives, le futur *va divorța* et le présent *pot* sont traduits par les verbes correspondants employés soit dans la périphrase *aller (à l'imparfait) + infinitif*, soit à l'imparfait, puisqu'ils dépendent de verbes régissants au passé ;
- dans la dernière phrase, de style direct, le futur périphrastique *(n')o s-o facă (el)* employé dans une subordonnée conditionnelle est remplacé, en français, par le présent – *s'il ne demande pas, lui, le divorce* – conformément à la règle du *si* conditionnel. Mais le même futur peut très bien être traduit par la périphrase *aller (au présent) + infinitif* : *s'il ne va pas demander (le divorce)*.

Les différences que nous avons signalées entre les deux langues sont à l'origine d'éventuelles fautes d'expression commises par les apprenants roumains.

Dans la didactique du FLE, l'acquisition correcte des formes à employer en français impose quelques étapes à parcourir, de plus en plus complexes, à savoir: l'acquisition des formes verbales, l'observation des valeurs temporelles de ces formes et des équivalences entre les deux langues en contact d'apprentissage, l'observation des divergences. Au point de vue pratique, la démarche à adopter va de l'exercice portant sur l'emploi d'un certain temps imposé en proposition subordonnée, par le temps du verbe régissant, passe par des exercices de transformation (qui réunissent deux propositions indépendantes), pour aboutir (au niveau avancé) à des exercices de traduction ou de création de textes.

6. Peut-on parler de la concordance des temps en roumain ?

C'est une question délicate et difficile à laquelle, traditionnellement, on répond négativement : « En général, la correspondance des temps en roumain est assez libre. À l'exception d'un certain type de proposition finale,

de la proposition comparative conditionnelle et de la proposition consécutive, il n'y a pas de situations où la présence d'un certain temps dans la proposition régissante impose un seul temps dans la proposition régie », écrivait Laura Vasiliu dans *Gramatica limbii române, II, Sintaxa* (1963 : 394). Malgré cela, elle consacre un chapitre important à ce phénomène, dans l'ancienne grammaire de l'Académie, dans le second volume, intitulé *Sintaxa* (pp ; 357-394). Nous croyons que ses recherches portant sur la « correspondance des temps » pourraient très bien être utilisées dans une grammaire textuelle du roumain. Malheureusement, dans la nouvelle *Gramatica limbii române* (celle de 2005), il n'y a plus de chapitre qui serait dédié à la concordance, quoique l'on ait intégré, dans la description des temps et des modes, les nouveaux acquis en linguistique de l'énonciation.

De plus, au lycée, les élèves roumains en FLE apprennent les principales valeurs des formes verbales temporelles ainsi que les règles de la concordance des temps appliquées aux verbes des propositions complétives dans le style indirect. On insiste sur la concordance des temps à l'indicatif. La présentation des règles et les différents exercices pour leur application laissent croire que c'est un problème de grammaire française qui n'existerait pas en roumain. *Mais les divergences formelles entre les deux langues sont des sources d'erreurs dans l'expression de nos élèves.*

À notre avis, à l'heure actuelle, quand on est habitué à utiliser, dans l'interprétation des significations temporelles des verbes, des adverbes et d'autres expressions circonstanciellelles de temps, la théorie de l'énonciation ainsi que les analyses textuelles et pragmatiques sur les discours direct, indirect et indirect libre, on ne peut plus affirmer qu'il n'y a pas de concordance des temps en roumain. *Seulement il y a des « règles » différentes puisqu'il y a des différences structurales entre les langues.*

7. Conclusion

Le temps verbal est une catégorie qui concerne non seulement l'emploi effectif de telle ou telle forme en proposition principale indépendante, principale régissante ou subordonnée, mais il concerne aussi l'emploi harmonieux des morphèmes temporels dans un seul et même texte écrit ou oral. Pour que le texte soit cohérent, il faut qu'il y ait une correspondance entre les temps employés dans les propositions principales indépendantes ou principales régissantes et le point de repère choisi, qui est le moment de l'énonciation (noté T_0), ou un moment situé avant ou après T_0 .

Le bon fonctionnement d'un texte dépend, entre autres facteurs, de l'emploi que l'énonciateur fait des temps. Selon notre opinion, la concordance des temps est observée non seulement en français, mais aussi en

roumain. Les différences entre les deux langues concernent certains emplois des formes verbales temporelles surtout dans la relation syntaxique de subordination.

Il nous paraît tout à fait logique que le roumain connaisse la concordance tout comme les autres langues romanes et comme le latin. Pour cela il faut assouplir et développer ce concept, car les règles qui gouvernent la concordance en roumain sont, dans certains cas, différentes de celles du français. La concordance des temps doit être comprise dans deux acceptions qui découlent l'une de l'autre:

- La première fait de la concordance un emploi des temps dans un seul et même texte pour réaliser sa cohérence. Il s'agit d'un sens étendu, car l'emploi des temps concerne aussi bien les phrases indépendantes que les propositions subordonnées. Dans les phrases indépendantes, les temps sont employés selon les deux systèmes de l'énonciation : le discours et le récit ;

- La seconde acception, beaucoup plus restreinte, fait de la concordance une relation de dépendance unilatérale, au niveau syntagmatique, du morphème temporel du verbe régi par rapport au morphème temporel du verbe régissant.

Ces considérations théoriques ont d'importantes conséquences dans la didactique du FLE.

Références bibliographiques

ACADEMIA ROMÂNĂ, 1963, Gramatica limbii române, vol. II, Sintaxa, București, Editura Academiei Române (GA).

ACADEMIA ROMÂNĂ, Institutul de lingvistică «I. Iordan-Al. Rossetti», 2005, Gramatica limbii române, vol. I, Cuvântul, București, Editura Academiei Române.

ANNE-ROSINE DELBAT et MARC WILMET, Les discordances de la concordance, Langages, revue trimestrielle 191 septembre 2013, page 37-52.

ARJOCA-IEREMIA, Eugenia, 2009, « Le futur simple en français et en roumain », Agapes francophones 2008, A. Gheorghiu, R. Malița, (éds.), Timișoara, Mirton.

ARJOCA-IEREMIA, Eugenia, 2009², Le verbe et ses catégories spécifiques en français contemporain, Timișoara, Mirton.

BENVENISTE, Emile, 1974, Problèmes de linguistique générale, II, Paris, Gallimard.

BARBU, Nicolae, VASILESCU, Toma, 1961, Gramatica limbii latine, București, Editura Didactică și Pedagogică.

BOTTINEAU Didier, 2013, Concordance temporelle et concordance modale dans l'énoncé breton, *Langages*, revue trimestrielle 191 septembre 2013, page 67-80.

BRACQUENIER Christine, 2013, La question de la concordance des temps en russe, *Langages*, revue trimestrielle 191 septembre 2013, page 81-94.

CHEVALIER, Jean – Claude, ARIVÉ, Michel, BLANCHE – BENVENISTE, Claire, PEYTARD, Jean, 1964, *Grammaire Larousse du français contemporain (GLFC)*, Paris, Librairie Larousse, 2005, *Dicționar de științe ale limbii*, București, Nemira.

CRISTEA, T., *Contrastivité et traduction*, Universitatea din București, 1982.

CUNITA, AL., FLOREA Fl., PAUNESCU Marina-Oltea, *Regards croisés sur le TEMPS*, Editura universității din București, București, 2010.

FLOREA, Ligia Stela, 1999, *Temporalité, modalité et cohésion du discours*, București, Editura Babel.

GAIFFE, Félix, MAILLE, Ernest, BREUIL, Ernest, JAHAN, Simone, WAGNER, Léon, MARIJON, Madeleine, 1936, *Grammaire Larousse du XX^e siècle*, Paris, Librairie Larousse.

GREVISSE, Maurice, GOOSSE, André, 2007, *Le bon usage. Grammaire française*, 14^e édition Bruxelles, De Boeck&Duculot.

IMBS, Paul, 1968, *L'emploi des temps verbaux en français moderne*, Paris, Librairie Klincksieck.

IRIMIA, Dumitru, 1997, *Gramatica limbii române*, Iași, Editura Polirom.

LARRIVÉE, Pierre, 2002, «Sémantique conceptuelle et sémantique référentielle du passé composé », *Les temps du passé français et leur enseignement*, E. Labeau, P. Larrivée (éds.) *Cahiers Chronos*, 9, 51-69.

LE TALLEC-LLORET Gabrielle et ROULLAND Daniel, 2013, La concordance des temps, vers la fin d'une « règle »? *Langages*, revue trimestrielle 191 septembre 2013, page 3-8.

LE TALLEC-LLORET Gabrielle, 2013, Vers la fin d'une règle légendaire : concordance des temps et non-concordance modale en espagnol moderne, *Langages*, revue trimestrielle 191 septembre 2013, page 9-21.

MAINUENEAU, Dominique, 1999, *L'Énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette Livre.

RIEGEL, Martin, PELLAT, Jean-Christophe, RIOUL, René, 1997³, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

ROCCHETTI Alvaro et Louis BEGIONI, 2013, Comprendre la concordance des temps et son évolution comme un phénomène de déflexivité

: d'une concordance, élément actif de la syntaxe (italien, français classique) à une concordance en cours de réduction (français d'aujourd'hui), *Langages*, revue trimestrielle 191 septembre 2013, page 23-36

ROULLAND Daniel, 2013, Concordance et discordance des temps en anglais, *Langages*, revue trimestrielle 191 septembre 2013, page 95-10

SARAS, Marcel, ȘTEFĂNESCU, Mihai, 1976, Gramatica practică a limbii franceze, București, Editura Științifică și Enciclopedică.

SEVCIUC-VOLONTIR Eudochia, 2014, Etude des relations temporelles et du fonctionnement des adverbes de temps dans un texte littéraire, *Studii de știință și cultură* Vol. X, Nr. 3, septembre 2014, page 199.

SEVCIUC-VOLONTIR Eudochia, 2014, Le temps linguistique chronologie absolue /vs/ chronologie relative ou système centrique (T0)/vs/ système allocentrique (T1) en français contemporain, *Studii de Știință și Cultură*, mars 2015, Vol. 11, page 65-74.

TENCHEA MARIA, Etudes contrastives. Domaine français-roumain, Timisoara, Hestia, 1999.

TIMOC-BARDY Romana, 2013, Le roumain : une langue « sans concordance des temps »? page 53-66.

VET, Co, 2008, « Six traits sémantiques suffisent à décrire tous les temps du français », *L'énonciation dans tous ses états*, M. Birkelund, M.-B. Mosegaard Hansen, C. Norén (éds.), Berne, Peter Lang.

VETTERS, Carl, 1993, « Temps et deixis », *Le temps, de la phrase au texte*, C. Vettters (éd.),

Lille, Presses Universitaires, p. 85-115

WEINRICH, Harald, 1989, Grammaire textuelle du français, Paris, Didier/Hatier.